

# Syndicat National des Journalistes

## Agences informations générales (SAPIG)

Augmentation au 1er janvier 2012 1,50%  
Valeur du point 15,144435 €

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	250	3 786,11 €
Rédacteur en chef adjoint	225	3 407,50 €
Secrétaire général de la rédaction	205	3 104,61 €
Secrétaire de rédaction	180	2 726,00 €
Chef de service photo	180	2 726,00 €
Reporter photo 3e échelon	160	2 423,11 €
Rédacteur 3e échelon	160	2 423,11 €
Maquettiste	145	2 195,94 €
Rédacteur polyvalent	145	2 195,94 €
Journaliste dessinateur	145	2 195,94 €
Reporter photo 2e échelon	145	2 195,94 €
Rédacteur 2e échelon	145	2 195,94 €
Reporter photo 1er échelon	135	2 044,50 €
Rédacteur 1er échelon	135	2 044,50 €
<b>Rédacteurs stagiaires</b>		
+ de 18 mois dans l'entreprise	127,5	1 930,92 €
Stagiaire du 13e au 18e mois	120	1 817,33 €
Stagiaire du 4e au 12e mois	110	1 665,89 €
Stagiaire du 1er au 3e mois	100	1 514,44 €
<b>Indemnité d'appareil photo</b>	<b>5</b>	<b>75,72 €</b>

Prime de langue +10 %

**ATTENTION** : aucune rémunération brute mensuelle ne peut être inférieure au SMIC (8,71 € par heure) Le Smic référence 169 H s'élève à 1.598,13 € brut au 1er janvier 2012

### *Plan minimum de carrière:*

le passage au 2ème échelon des rédacteurs et reporters photo 1er échelon doit intervenir au plus tard 24 mois après la titularisation (stage accompli).